

# LA SOLUTION POUR UNE CONDUITE SANS SOUCI

Avec une assurance de protection juridique en matière de circulation, vous pouvez circuler en sécurité et n'avez pas à vous inquiéter en cas de litiges dans la circulation routière.

ASSURANCE DE PROTECTION JURIDIQUE CIRCULATION



Cela arrive plus vite qu'on ne l'imagine : il suffit d'appuyer trop fort sur l'accélérateur un petit instant ou d'être impliqué dans un accident de voiture sans être responsable. Toutefois, il n'y a pas que les accidents qui peuvent rapidement devenir un cas juridique. Les litiges liés à la circulation routière sont très fréquents. Pour pouvoir continuer à rouler de manière sereine, il vous faut un partenaire solide à vos côtés pour vous conseiller et défendre vos droits.

Grâce au partenariat entre FCA Capital Suisse SA et AXA-ARAG, vous bénéficiez de la protection juridique Circulation d'AXA-ARAG dans les domaines suivants :

### DOMMAGES-INTÉRÊTS

Soutien lors de l'exercice de prétentions légales en responsabilité civile. Cela inclut, par exemple, la demande d'indemnisation en cas de dommages matériels ou de perte de salaire à la suite d'un accident de la circulation. Incluses également les prétentions en dommages-intérêts résultant d'un accident de la circulation ayant entraîné des lésions corporelles.

### DROIT PÉNAL

Soutien lors de procédures pénales et administratives en cas d'inculpation de violation par négligence de prescriptions légales (p.ex. : excès de vitesse, conduite en état d'ivresse, lésions corporelles par négligence).

### RETRAIT DE PERMIS

Soutien et conseils juridiques lors de la procédure relative au retrait du permis de conduire et du permis de circulation. Prise en charge par AXA-ARAG des frais allant jusqu'à 500.— CHF/affaire judiciaire et année en cas de retrait de permis.

## AUTRES EXEMPLES

Vous roulez à 50 km/h dans une agglomération. La voiture devant vous change de direction de manière imprévisible, sans utiliser son clignotant ni freiner. Vous la percutez, n'ayant plus le temps de freiner. Vous faites le point sur la collision avec l'autre automobiliste, sans appeler la police, mais en remplissant un constat d'accident. L'assurance responsabilité civile adverse refuse maintenant de prendre en charge les coûts de votre dommage total.

Le week-end, vous roulez dans une rue d'un quartier fréquenté. Soudainement, un piéton en état d'ivresse s'élanche sur la chaussée et est renversé par votre véhicule. Le ministère public émet une ordonnance pénale pour lésions corporelles graves par négligence. Ce n'est qu'après notre intervention que l'autorité pénale reconnaît que vous ne pouvez être accusé d'une violation de devoir. La procédure peut être close.

Le ministère public vous accuse de dépassement par la droite. Conclusion : amende, inscription au casier judiciaire, retrait de permis imminent pendant trois mois. Grâce à notre intervention, le ministère public pourra se convaincre que les preuves sont insuffisantes pour une condamnation. Les déclarations des parties étaient divergentes.

## VOS AVANTAGES

**Sécurité financière et représentation lors d'un cas juridique**

**Plus de 140 avocats, juristes et spécialistes techniques d'AXA-ARAG s'engagent à défendre vos droits**

**Conseil juridique compétent en allemand, français, italien et anglais**

**Vous avez comme partenaire l'un des leaders du marché dans la protection juridique**

## Afin d'éviter les dérapages juridiques — profitez dès maintenant !

### **Votre référent :**

FCA Capital Suisse SA

044 529 92 01

[info.fcacsuisse@fcagroup.com](mailto:info.fcacsuisse@fcagroup.com)

<https://www.fcacapital.ch/fr>

Du lundi au vendredi

De 08h00 à 17h30

Scannez le code QR pour en savoir plus !



**Suivez-nous :**

